

VILLE DE
LA TUQUE

SERVICE DE
L'INCENDIE ET DE LA
SÉCURITÉ CIVILE

**CHAUFFEZ
EN TOUTE
SÉCURITÉ!**

**NOS CONSEILS
PRATIQUES**





DISPOSER DES CENDRES CHAUDES

8 CONSEILS POUR ÉVITER UN INCENDIE

- Videz régulièrement les cendres du foyer et jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à l'extérieur, à au moins 1 mètre d'une surface combustible (plancher de bois, bac de poubelle ou revêtement extérieur combustible) et durant au moins 7 jours avant de les transvider dans le bac brun;
- N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres chaudes;
- Faites installer l'appareil de chauffage ainsi que la cheminée par un professionnel;
- Faites ramoner la cheminée à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil. Sinon, au moins une fois par an, préférablement au printemps;
- Utilisez du bois de qualité et bien sec. Le bois vert augmente la formation de créosote;
- Faites brûler peu de bûches à la fois et faites entrer assez d'air dans la cheminée pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et causant moins de fumée;
- Évitez d'utiliser les bûches ou additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne permettent d'éliminer que 60 % de la créosote alors que les ramoneurs en retirent généralement de 75 % à 90 %;
- Évitez de mettre les vêtements ou autres matériaux inflammables sur le foyer.

ATTENTION : Ne vous faites pas prendre par vos cendres de poêle à bois! La division prévention du Service de sécurité incendie vous rappelle que les cendres chaudes constituent une source de chaleur qui cause encore plusieurs incendies de bâtiment sur le territoire. Les enquêtes sur les incendies révèlent que dans la plupart des cas, le contenant était inapproprié ou l'entreposage était inadéquat.



RISQUES D'INCENDIES

Assurez-vous que vos plinthes de chauffage électrique sont bien dégagées de tout combustible (rideau, meuble, jouets);



Évitez l'utilisation d'une rallonge pour brancher de façon permanente une chaufferette, branchez-la plutôt directement dans la prise de courant;



Attention aux cendres chaudes, les laisser refroidir dans un contenant métallique, à l'extérieur, à au moins 1 mètre de tout combustible durant au minimum 7 jours avant de les transvider dans le bac brun!;



Ne faites pas frire des aliments directement dans un chaudron, utilisez plutôt une friteuse homologuée;



Attention aux articles de fumeurs, jetez vos mégots dans un cendrier exempt de tout combustible;



Inspectez vos lumières de Noël avant de les installer, faites attention à ne pas surcharger vos circuits électriques et pensez à débrancher les lumières lorsque vous quittez votre demeure;



Assurez-vous que votre résidence soit munie d'un avertisseur de fumée fonctionnel par étage et d'au moins un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un système de chauffage autre qu'électrique et/ou un garage attenant à votre résidence.

Nous vous rappelons qu'un avertisseur de fumée fonctionnel double vos chances de survie en cas d'incendie et un avertisseur de monoxyde de carbone est indispensable lorsque vous avez un appareil fonctionnant au bois, granules, à l'huile ou au gaz pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone (CO).



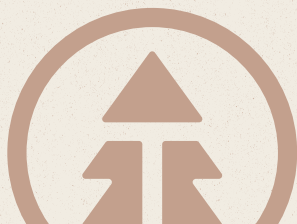
RAMONEZ, POUR NE PAS Y PASSER!



Vous aimez profiter de la chaleur et de l'ambiance de votre foyer au bois les soirs d'hiver? Sachez que ça vient avec l'obligation d'effectuer le ramonage de la cheminée tous les ans.

Le ramonage permet principalement de prévenir les risques d'incendie et d'éviter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone. Les feux de cheminée sont très souvent dus au manque d'entretien (ramonage) ou à un dégagement non respecté lors de son installation.

Il s'agit de risques bien réels dont les conséquences peuvent être très graves. Les conseils suivants vous aideront à éviter qu'un incendie ne survienne lors d'une période de chauffage.



En plus d'assurer votre sécurité et celle de votre famille, ramoner les cheminées de votre maison et de votre chalet permet de :

Optimiser vos appareils de chauffage et obtenir un meilleur fonctionnement de ceux-ci;

Prévenir les intoxications au monoxyde de carbone (CO);

Éliminer la suie, les dépôts inflammables (créosote) et assurer une meilleure évacuation des gaz et de la fumée;

Évitez d'utiliser les bûches ou additifs en poudre pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits éliminent que 60 % de la créosote alors que les ramoneurs en retirent généralement 75 % à 90 %;

Déceler les bris ou la détérioration du système de chauffage et de ses composantes.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Service de l'incendie et de la sécurité civile
1060, boulevard Ducharme, La Tuque G9X 3C4
incendie@ville.latuque.qc.ca | 819 523-9797

VILLE DE
LATUQUE